

## Aides aux clubs – District Meurthe-et-Moselle de Football - Saison 2023-2024

Type de projet	Nature de projet
Amélioration des infrastructures	Buts de foot à 11, buts de foot à 8..
	Travaux de rénovation (non pris en compte par le FAFA)
Développement Sensibilisation	Citoyenneté
	Développement de l'arbitrage
	Développement des pratiques (Futsal, foot féminin, foot loisirs...)
	Valorisation du bénévolat

### Informations importantes :

- Le projet doit être réalisé sur cette saison 2023-2024
- Le club doit être engagé dans le Programme Educatif Fédéral et doit avoir envoyé au District, à minima, deux fiches actions
- Le club doit être inscrit sur la plateforme Sportynéo
- Les projets concernant le volet « sensibilisation » doivent être des projets non financés par les dispositifs ANS et/ou FDVA
- Chaque projet pourra, après étude, être aidé à hauteur de 1 000 € maximum et dans la limite de 50 % du coût total HT
- Un seul dossier possible par club
- Priorité sera donnée aux clubs qui n'ont pas reçu d'aide lors de la saison 2022-2023
- L'aide sera créditée sur le compte du club lors du mois de juin 2024 à réception des factures uniquement

### Justificatifs à fournir :

- Devis
- Dossier complété

### Pièces à fournir pour le règlement de la subvention :

- La ou les facture(s) acquittée(s)
- Un compte rendu simplifié devra être réalisé à l'issue du projet avec photos



